



## **CLUB DE BRIDGE DES COPAINS DU GRAND REIMS**

**Réunion du Conseil d'Administration du vendredi 2 octobre 2020**

**Présents : Christian Zimmermann, Marie-Claude Robert, Agnille Maillard, Thierry Maillard, Yvette Mangeonjean, Laurent Houze, Marie-Noëlle Bourgeois Potel**  
**Excusée : Florence Freyhuber**

**Le CA s'est réuni sur l'Ordre du Jour suivant.**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du P.V de réunion de CA du 2 juin 2020 :**

**Le P.V est approuvé à l'unanimité.**

#### **2. Date Assemblée Générale :**

**Un tour de table montre qu'il est urgent d'attendre et qu'il serait déraisonnable de réunir une Assemblée Générale tant que les conditions sanitaires ne seront pas meilleures.**

**La proposition de Laurent d'une « année blanche » comme cela se pratique dans d'autres associations est rapidement considérée comme la solution qui permettra de réunir plus tard une Assemblée Générale aussi conviviale que possible.**

**Pour autant, les membres seront informés de la situation « morale » et « financière » de l'association à la date du 30 juin, ainsi que du rapport de notre vérificatrice des comptes.**

#### **3. Modification de l'a. 12 des statuts**

**Le débat autour d'une évolution statutaire est repoussé à une prochaine réunion du C.A., notamment en présence de Florence notre juriste. Une évolution des statuts nécessiterait une Assemblée Générale Extraordinaire pour entériner une modification. Il n'y a pas d'urgence compte tenu du report de l'Assemblée Générale à une période plus saine sur le plan sanitaire.**

#### **4. Point sur la salle saint Benoît**

**Le dossier n'a pas avancé. À ce jour, aucune rencontre formelle n'a été réalisée avec l'économiste diocésain quant à notre avenir dans la salle.**

**De conversations indirectes, il ressort que Monseigneur l'Archevêque cherche une solution pour qu'une communauté chrétienne devienne « affectataire » de l'Eglise pour le culte et de la salle saint Benoît par ricochet.**

**Ce projet n'est pas un projet de court terme. Pour autant, notre situation reste « précaire et révoquant ». Le Club a payé les charges dues au titre du premier semestre, soit 1200 € (eau, gaz, électricité) et paiera les charges de même nature pour le deuxième semestre après clôture de l'année civile 2020.**

Nous avons maintenu le don trimestriel de 300 € par trimestre.

Thierry indique qu'une telle salle, avec un beau parking pour un montant de l'ordre de 3600 €, voir 4000 € par an est franchement bon marché.

L'ennui est que nous n'osons pas investir dans des travaux d'amélioration du confort quotidien.

Comme l'a indiqué la Paroisse, le chauffage n'a concerné que janvier, février et 15 jours en mars, durant un hiver particulièrement doux.

Le chauffage a été rallumé pour le 30 septembre, à notre demande. « Puisque maintenant vous payez le gaz, pas de problème ».

La maison du 27 rue de Pontgivart est occupée par des arméniens officiellement présents en France pour soigner leur petite fille. Ils ont un statut également précaire et révocable sous contrôle d'une association qui s'occupe de migrants, en lien direct avec Monseigneur l'Archevêque. Le fait que le Président du CBC Grand Reims soit ami avec le Président de l'Association qui héberge les arméniens facilite le dialogue avec cette famille en lien avec la communauté arménienne qui habite l'agglomération.

Pour finir sur la salle saint Benoît, Cyrille a permis de gagner une belle surface en démontant les pieds de nombreuses grandes tables qui sont stockées au fond de la salle. Cela faisait des mois qu'il y pensait. Il en rêvait, il l'a fait. Merci.

#### 5. Point sur la Trésorerie

Marie Noëlle indique que la trésorerie conserve de bons indicateurs. Thierry indique que nous ne dépensons plus en festif et que ceci explique cela. La réalité est bien là. Notre activité est amoindrie du fait de la situation sanitaire, mais nos dépenses festives sont au point mort depuis mi-mars dernier jusqu'à ... on ne sait pas.

#### 6. Point sur l'activité du club

Le nombre des adhésions est en retrait par rapport à l'année dernière. 79 membres sont à jour de leur cotisation. Certains membres ont envoyé leur cotisation sans être venus jouer, nous les remercions vivement. D'autres ont proposé d'envoyer leur cotisation et il leur a été indiqué que la payer lors de leur retour serait suffisant. Merci également.

Il reste quelques joueurs qui sont venus plusieurs fois depuis le 1<sup>er</sup> juillet et n'ont pas encore payé leur cotisation.

**Le Conseil décide qu'à compter du mardi 6 octobre, les non membres devront impérativement acquitter 3 € ou 2 tickets s'il leur en reste de l'année dernière.**

Pour rappel, les cotisations sont dues depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Les comparaisons avec d'autres situations indiquent que notre club des copains résiste plutôt bien à l'érosion aggravée par la situation sanitaire.

Notre activité de septembre est exactement à 50 % de celle de janvier et février.

#### 7. Point sur l'atelier bridge des copains

Le départ de Nathalie du Point d'Apprentissage du Bridge a fait évoluer le concept vers l'atelier bridge des copains qui a créé un site internet dédié à cette activité du mardi et du vendredi matin, soit deux matinées au lieu d'une.

Le mardi est aujourd'hui peu fréquenté alors même qu'il se propose de reprendre tous les fondamentaux essentiels à la compréhension des enchères et du jeu de la carte. Pour le moment peu de stagiaires assidus. Quelques joueurs sympathiques viennent également pour encourager l'activité du mardi.

Les cours du mardi ont été conçus pour faciliter la compréhension réciproque des joueurs autour d'un système simple et qui colle parfaitement à celui du « Système d'Enchères Français ». Ils sont adaptés aux joueurs qui souhaitent et ont la volonté de sortir du bas du classement dans les tournois.

Les cours du vendredi souhaitent aller au-delà et construire un système qui utilise davantage des conventions plus complexes. Pour autant, le début de l'année reste un rappel des grands principes qu'il

est bon de recalculer après 6 mois sans travail à la table de bridge avec de vrais joueurs. Rapidement, le vendredi matin sera plus dense.

Le Conseil a réfléchi à la suppression de l'offre du mardi matin. Elle ne semble pas pertinente à l'animateur qui rappelle sa propre expérience des cours et conclut ainsi : « Mieux vaut suivre un cours où l'on comprend que se sentir lâché par les autres dès que l'on aborde un concept un peu plus complexe ». C'est du vécu ...

Pour le moment, on maintient le cap. Les cours sont diffusés sur internet pour les abonnés au service et envoyés également par e-mail.

Ute est une excellente co animatrice, notamment de l'atelier des donnes préparées. Avec Joachim, ils ont réalisé un excellent travail qui va faciliter la préparation des étuis d'application. Un grand merci.

#### 8. Tournoi du jeudi

Le tournoi du jeudi a pris sa place et quelques paires du vendredi viennent désormais le jeudi à la place du vendredi. Suspendu au cœur de l'été, il a retrouvé des couleurs en septembre.

Le conseil a évoqué la possibilité d'avancer de 30 minutes ce tournoi pour permettre à certains joueurs de rejoindre ensuite celui qui est organisé en fin d'après-midi par le club de Champfleury. La duplication des publics est proche de 0. En conséquence, il a été décidé de maintenir l'unité dans nos tournois qui débutent tout à 14 h 00.

#### 9. Questions diverses : Néant

L'Ordre du Jour étant expiré, la séance est close à 19h30.